

Secrétariat général

Reférente juridique

Affaire suivie par :

Anne Rossi

Tél : 01 43 93 71 04

Mél : ce.93referent-juridique@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard

93 008 BOBIGNY Cedex

www.dsden93.ac-creteil.fr

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

Vu code de l'éducation, notamment l'article L. 921-3 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28-05-1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires au sein des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal de répartition des sièges établi le 8 décembre 2022,

Vu les demandes présentées par les organisations syndicales quant à leurs représentants

Arrête

Article 1^{er} :

La commission administrative paritaire départementale instituée auprès du directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis, compétente à l'égard du corps des instituteurs et des professeurs des écoles du département, est constituée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires :

Antoine Chaleix, inspecteur académie, directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

Paola Daoud, secrétaire générale de la DSDEN de la Seine-Saint-Denis
Alexandre Tobaty, adjoint du directeur académique, chargé du premier degré
Safi Bakhti, inspecteur de l'Éducation nationale EANA
Pascale Schwager, inspectrice de l'Éducation nationale Bobigny 7 ASH
Sébastien Szelong, inspecteur de l'Éducation nationale Bobigny 4
Mathieu Scalabrino, inspecteur de l'Éducation nationale Aulnay sous Bois 1
Xavier Malleville, inspecteur de l'Éducation nationale IEN GRH
Benoît Croisille, inspecteur de l'Éducation nationale Bagnolet
Didier Delmond, inspecteur de l'Éducation nationale Saint-Denis 3

Membres suppléants

Florent Aucouturier, directeur académique adjoint
Thomas Heuzé, directeur académique adjoint
Nathalie Kuehn, directrice académique adjointe
Nathalie Alcindor, directrice académique adjointe
Anne-Frédérique Edouard, secrétaire générale adjointe de la DSDEN de la Seine-Saint-Denis
Nathalie Briend, inspectrice de l'Éducation nationale Villepinte
Olivia Mainville, inspectrice de l'Éducation nationale Tremblay-en-France
Marie-France Boulet, inspectrice de l'Éducation nationale Epinay-sur-Seine
Zohra Bouskri, inspectrice de l'Éducation nationale Montfermeil / Coubron / Vaujours
Céline Barrot, cheffe de division adjointe de la Division des Moyens et des Personnels

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Au titre du SNUipp-FSU

Titulaire	Suppléant
Caroline MARCHAND - PE classe exceptionnelle - enseignante - EE Roselyne Boivin - Pierrefitte	Valentin RIPP - PE classe normale - enseignant UPE2A – EE Les Cosmonautes - Saint-Denis
Émilie GARCIA - PE classe exceptionnelle - enseignante - EM Aragon - Aulnay-sous-Bois	CANTOIA Laurence - PE classe exceptionnelle - enseignante - EM V. Hugo - Sevran
Stéphanie WONGERMEZ - PE hors classe - directrice - EM Saint Léger - Saint-Denis	Lydia DE LISE - PE classe exceptionnelle - directrice – EE Victor Hugo – Aubervilliers
Véronique SZCZEBARA - PE classe normale - enseignante - EE Diderot 2 – Montreuil	Laura SCHWENG - PE classe normale - enseignante spécialisée - ULIS - EE A. France - Le Pré Saint Gervais
Frédérique BLOT - PE classe normale - directrice - EM Les Abeilles - Noisy-le-Grand	Virgine VOIRIN – PE classe normale – BD – EM Guy Moquet - Stains

Au titre du SNUDI-FO

Titulaire	Suppléant
Hugues EMMERICH – PE classe normale - enseignant – EM Anne Sylvestre- Aubervilliers	Samira KADDOURI AMAR – PE classe normale- directrice - Ecole maternelle Paul Eluard – Le Blanc-Mesnil
Véronique MAURY – PE classe normale - enseignante - Ecole maternelle Jean Perrin – Sevran	Hassina MAJID – PE hors classe – directrice - école élémentaire Jacques Jorissen - Drancy
René-Emmanuel ADELAIDE – PE classe normale – enseignant - EM Louis Pasteur – Bobigny	Guillaume SCHNEIDER – PE classe normale – enseignant - EE Jean Jaurès - Aubervilliers
Natacha SALEL – PE classe normale – enseignante – EM Diderot - Pantin	Nicole CIRILLO-BERNIER – PE classe normale – enseignante - EM Jean Jaurès - Pantin

Au titre du SE Unsa 93

Titulaire	Suppléant
Perihan ZENGIN-SAHIN – PE classe normale - adjointe – EM Tesson - Bobigny	Jérôme PINAUD – PE classe normale - adjoint – EE Paul Bert - Coubron

Article 2 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Seine-Saint-Denis est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin d'information administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Bobigny, le 08/04/2024

Pour la rectrice et par délégation,
l'inspecteur d'académie-directeur académique
des services de l'Education nationale de la Seine-Saint-Denis



Antoine Chaleix